

Département  
de  
TARN ET GARONNE

EXTRAIT  
du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement  
de  
MONTAUBAN

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le douze mars à 20 heures 30  
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE  
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre par  
la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI,  
Maire.

Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 05/03/2024

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Elaura PEREZ, Hélène PITREL, Messieurs Benoit IBRES, Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOËL, Vincent MARTINEZ,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Elaura PEREZ

**Objet : Rénovation de la toiture de « l'Ancienne Ferme »**

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal le projet de rénovation de la toiture de « l'Ancienne Ferme »

L'estimation des travaux globale s'élève à 108 000,00 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de 11 000,00 € HT, ainsi que les frais connexes pour un montant de 4 260,00 € HT, soit un coût d'opération de 123 260 € HT.

Madame le Maire indique que ce dossier donnera lieu à une sollicitation aux politiques d'inscription contractuelles de l'agglomération du grand Montauban.

Madame le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès

- du Département de Tarn-et-Garonne
- de l'Etat au titre de la programmation DETR 2024

**Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :**

<b>Coût estimatif de l'opération</b>				
<b>Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement</b>				
<b>Nature des dépenses</b>		<b>Nom du prestataire</b>	<b>Montant (HT)</b>	
<b>les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés</b>				
<b>Maîtrise d'œuvre</b>				
Maîtrise d'œuvre			11 000,00 €	
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>				
Diagnostic amiante			2 760,00 €	
Coordonnateur SPS			1 500,00 €	
<b>Sous-total MOE/Études</b>			<b>15 260,00 €</b>	
<b>Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)</b>				
Travaux			108 000,00 €	
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>			<b>108 000,00 €</b>	
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>			<b>123 260,00 €</b>	
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
<b>Financements</b>	<b>À préciser le cas échéant</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Taux</b>
Etat		Sollicité	61 530,00 €	49,92%
Conseil départemental		Sollicité	35 700,00 €	28,96%
<b>Sous-total aides publiques</b>		<b>Taux de financement public</b>	<b>97 230,00 €</b>	<b>78,88%</b>
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>			<b>26 030,00 €</b>	<b>21,12%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>123 260,00 €</b>	

Entendu l'exposé de Madame le et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant prévisionnel indiqué ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département de Tarn-et-Garonne et de l'Etat au titre de la programmation DETR 2024
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire  
Françoise PIZZINI



Département  
de  
TARN ET GARONNE

EXTRAIT  
du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement  
de  
MONTAUBAN

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le douze mars à 20 heures 30  
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE  
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre par la  
loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire.

Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 05/03/2024

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Elaura PEREZ, Hélène PITREL  
Messieurs Benoit IBRES, Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOËL, Vincent MARTINEZ,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Elaura PEREZ

Objet : contrat d'équipement avec le Département de Tarn et Garonne

Madame le Maire présente à l'assemblée les projets qui pourraient être réalisés par la commune de Lacourt Saint Pierre ces prochaines années :

	Montant travaux € HT	Montant honoraires € HT	Frais connexes €HT	Montant total € HT
1- Travaux Eglise	11 941,00 €			11 941,00 €
2- Travaux enduits Eglise	26 330,00 €			26 330,00 €
3- Travaux enduits Presbytère	67 990,00 €			67 990,00 €
4- Vitraux Eglise	8 522,00 €			8 522,00 €
5- Toiture de "l'ancienne ferme"	108 000,00 €	11 000,00 €	4 260,00 €	123 260,00 €
6- Rénovation énergétique de la salle des fêtes	689 429,81 €	59 818,10 €	13 990,00 €	763 237,91 €
<b>TOTAUX</b>	<b>912 212,81 €</b>	<b>70 818,10 €</b>	<b>18 250,00 €</b>	<b>1 001 280,91 €</b>

L'estimation des travaux globale s'élève à 912 212,81 € HT auquel il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de 70 818,10 HT, ainsi que des frais connexes pour un montant de 18 250,00 € HT, soit un cout d'opération de 1 001 280,91 € HT.

Madame le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'EQUIPEMENT.

**AR Prefecture**

082-218200855-20240312-DEL2024\_08-DE  
Reçu le 14/03/2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le programme des travaux ci-dessus indiqué,
- Approuve le coût de l'opération,
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne dans le cadre d'un contrat d'équipement.
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire  
Françoise PIZZINI



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
COLLECTIVITÉ LACOURT SAINT PIERRE  
ANNÉE 2024**OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI LIÉ A UN ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**(Article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)  
(Articles L4141-2, L3131-2, L2121-2-23 1° du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 12 mars 2024

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Elaura PEREZ, Hélène PITREL, Messieurs Benoit IBRES, Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOËL, Vincent MARTINEZ,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Elaura PEREZ

**LE MAIRE**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 05/02/2024, il a été créé un poste correspondant à un accroissement temporaire d'activité non permanents à temps non complet pour un agent mis à disposition d'un enfant handicapé sur le temps périscolaire les jeudis (12h-14h et 16h15-16h30) soit 2h 15 jusqu'aux vacances de printemps. Le temps de présence de cet enfant dans l'école a été modifié. Cet enfant mangera tous les jours à la cantine de 12h à 14h et sera présent à la garderie de 16h15 à 16h30.

De plus en prévision d'un futur départ à la retraite d'un agent administratif, il est nécessaire de former une personne pour assumer ce poste

Madame le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 15/03/2024 au 05/04/2024 et du 01/04/2024 au 31/07/2024.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 15/03/2024 au 05/04/2024	1	Adjoint d'animation	Agent d'animation	9h
Du 01/04/2024 au 31/07/2024	1	Adjoint d'administratif	Agent administratif	20h

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;

**CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour extrait conforme,

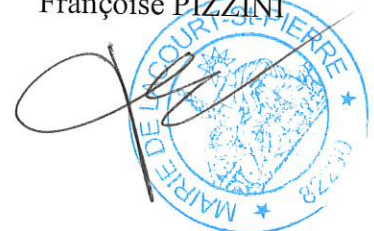
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Françoise PIZZINI



Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 12

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le douze mars à 20 heures 30  
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE  
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre par la loi  
à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire.  
Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 05/03/2024

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Elaura PEREZ, Hélène PITREL  
Messieurs Benoit IBRES, Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOËL, Vincent MARTINEZ,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Elaura PEREZ

**OBJET : AMENAGEMENT CENTRE BOURG « ESPACES VERTS »**

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg du village de Lacourt Saint Pierre, projet porté par la communauté d'agglomération du Grand Montauban ayant la compétence voirie, il serait judicieux de prévoir parallèlement des travaux d'aménagement d'espaces verts.

Sachant que le coût des travaux s'élève à environ 40 000€

Elle propose de consulter trois entreprises en leur joignant les critères du règlement de consultation, le DCE, le CCTP ainsi que le DPGF :

MIDI PYRENEES ENVIRONNEMENT : 27, rue de la Plaine 31 590 VERFEIL  
LES PEPINIERS DU LANGUEDOC : 6, impasse de Raseyre 31 300 VERFEIL  
SO'PAYSAGE ZA Molere II 82 340 SAINT LOUP

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté

POUR 12 et 3 élus n'ont pas souhaité participer au vote

- CHARGE madame le maire de consulter les trois entreprises citées au-dessus

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire  
Françoise PIZZINI

